

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée	1
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres	2
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour	2
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 216^e assemblée générale tenue le 26 avril 2023 :	2
Suites au procès-verbal	2
5. Lecture et adoption du procès-verbal de la 217^e assemblée générale tenue le 8 mai 2023 :	3
Suites au procès-verbal	3
6. Information	3
7. Cours complémentaires	3
8. Comité de perfectionnement	7
9. Chat GPT	8
10. Élections	9
10.1 Nomination d'un.e président.e d'élections et d'un.e secrétaire d'élections et de deux scrutateurs	9
10.2 Comités institutionnels	9
10.3 Comités syndicaux	10
11. Don de solidarité pour les gardiens	10
12. Levée de l'assemblée	11

1. Nomination à la présidence de l'assemblée

Julie Dionne, présidente du SPECS, prononce un mot d'ouverture. Elle invite les membres au 4 à 6 et rappelle qu'il y aura un plant de tomates pour tous.

Résolution 218.1

« *Il est proposé de nommer Michel Gagné à la présidence d'assemblée.* »

Noémie Darveau propose et Chantal Gauvreau appuie.

Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres

Résolution 218.2

« Il est proposé d'accepter la nouvelle membre suivante :

- Jeanne Lessard (Littérature et communication).”

Julie Dionne propose et Michèle Le Risbé appuie.

Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Une membre souligne qu'il est indiqué que la dernière assemblée générale (AG) a eu lieu le 8 juin alors qu'il s'agissait du 8 mai.

Résolution 218.3

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. »

Sophie Hébert propose et Martin Labrie appuie.

Adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 216^e assemblée générale tenue le 26 avril 2023 :

Résolution 218.4

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 216^e assemblée générale tenue le 26 avril 2023 tel que présenté. »

Jean-Luc Filion propose et Julie Dionne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Suites au procès-verbal.

- **5.2 – CRT** - Mathieu Poulin-Lamarre fait un suivi sur l'entente sur les remplacements sur les cours multi en Sciences humaines. Certaines clauses de l'entente posent des enjeux d'application entre autres en lien avec les ouvertures de postes. L'entente n'a donc pas été appliquée. Le CRT devra se pencher sur l'entente pour la rendre applicable.

Une entente de confidentialité est actuellement signée lors de l'embauche de nouveaux et nouvelles enseignant.es. Cette lettre sera envoyée aux autres membres du corps enseignant afin qu'ils la signent.

Un comité analyse actuellement la faisabilité d'une plage horaire commune. Lucas Deschênes et Jean-Thomas Courchesne sont sur ce comité et peuvent recevoir vos questions ou préoccupations.

Des discussions ont aussi lieu au sujet des montants remboursés pour les équipements liés au travail en lien avec la SST. Les départements concernés seront éventuellement appelés à évaluer et justifier leurs besoins. Les montants ne seront pas indexés cette année malgré les demandes syndicales faites en ce sens.

- **9. - Résolution du Comité environnement** – Les demandes liées à cette recommandation ont été portées par plusieurs syndicats. L'exécutif de la CSN a également adopté une résolution en lien avec la transition énergétique dans son budget pour l'année à venir.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de la 217^e assemblée générale tenue le 8 mai 2023 :

Résolution 218.5

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 217^e assemblée générale tenue le 8 mai 2023 tel que présenté. »

Jean-Thomas Courchesne propose et Julie Dionne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Suites au procès-verbal.

- **4. - Demandes de l'AECS et dénonciation publique** : Julie Dionne rappelle la discussion qui a eu lieu lors de l'AG extraordinaire et la résolution qui a été adoptée. Elle fait état des discussions qui ont eu lieu avec la direction à ce sujet. La situation n'a pas vraiment avancé depuis, mais la fin de la session n'était pas un moment idéal pour cela. Les membres de l'exécutif de l'AECS n'ont pas pris de nouveau mandat, donc les discussions pourront reprendre seulement quand un nouvel exécutif sera formé. La médiatisation de cette situation ajoutée à la médiatisation de VACS (violences à caractère sexuel) dans les écoles secondaires a amené la partie patronale à demander le retrait de la clause d'amnistie dans la convention. Julie Dionne précise que cette clause n'a jamais protégé un membre coupable de VACS au Cégep de Sherbrooke.

6. Information

- **5.1 - Négociation** : Mathieu Poulin-Lamarre fait une mise à jour sur la négociation. Il rappelle la résolution votée lors de la dernière AG. Le 18 mai, une demande de médiation a été faite par le Front commun afin d'obtenir le droit d'exercer la grève. La négociation piétine actuellement. À la table sectorielle, les parties en sont à préciser et clarifier les demandes. La partie patronale semble tenir à l'enseignement à distance et au mode asynchrone, proposant des modifications à la convention collective pour rémunérer les enseignant.es en ce sens, ce que la partie syndicale refuse évidemment. Des considérations économiques motiveraient la partie patronale dans ce genre de demande. La date du 23 septembre est à noter dans l'agenda, car une manifestation devrait avoir lieu à Montréal. On rappelle aussi qu'il reste des t-shirts du Front commun pour les membres qui en veulent.
- **5.2 - SST/Invalidité** : Mathieu Poulin-Lamarre mentionne que les enjeux de santé psychologique sont de plus en plus présents et considérés. Cela devrait être pris en compte dans le fonctionnement des retours progressifs au travail. Les discussions avec la direction à ce sujet se déroulent bien et des avancées pourraient être faites.

7. Cours complémentaires

Jean-Luc Filion fait une présentation sur le mode d'attribution des cours complémentaires. Il rappelle la consultation qui a eu lieu à ce sujet et les priorités qui en avaient été dégagées (respect du choix des étudiants, transparence du processus, variété de l'offre, réduction de la précarité). Il rappelle également les clauses de la convention liées à ce dossier, dont celles liées à l'ouverture des postes. Il mentionne que des difficultés sont rencontrées dans les discussions avec la direction pour en arriver à une entente. Entre autres, certains principes entrent en contradiction ou en tension les uns avec les autres, ce qui demande une meilleure priorisation de ces principes. Il résume aussi le processus ayant cours avant les discussions en CRT pour attribuer les cours. Il présente ensuite différents modèles possibles pour la distribution des cours complémentaires ainsi que leurs avantages et inconvénients. Il aborde ensuite la question de la réserve d'ETC pour que l'organisation scolaire et les membres du CRT puissent prendre

certaines décisions pour favoriser une saine gestion des ressources (maintenir un précaire en emploi, éviter un MED, permettre l'ouverture d'un poste, etc.). Il précise aussi que l'entente devra prévoir une clause en lien avec les MED.

Il présente la recommandation 1 :

Recommandation 1

- Considérant que les parties (syndicat et direction) doivent s'entendre sur les modalités de distribution des cours complémentaires aux disciplines et prévoir des dispositions afin d'éviter les mises en disponibilité (Convention collective FNEEQ-CSN/CPNC 2020-2023, clause 8-5.09b) ;
- Considérant que l'élaboration de l'offre des cours complémentaires n'est pas encadrée actuellement par des visées pédagogiques communes et transparentes ;
- Considérant que les buts, objectifs et standards de la formation générale complémentaire font partie intégrante de la formation générale des programmes d'étude (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, Composantes de la formation générale, 2017).

Résolution 218.6

«Il est proposé :

- Qu'un processus, négocié avec la direction, soit lancé à l'automne 2023 en vue d'établir des principes de gestion de l'offre des cours complémentaires ;

- Que le comité de la Formation générale soit désigné pour mener ces travaux avec l'équipe du Comité des relations de travail, l'équipe de la Commission des études et la direction.»

Philippe Langlois propose et Dominique Dubuc appuie.

Des questions d'éclaircissement sont posées. On demande entre autres d'expliquer ce qu'est le Comité de la formation générale (FG). On mentionne que ce comité a un regard pertinent sur les enjeux pédagogiques et la formation générale.

On dénonce que les cours complémentaires sont actuellement une prérogative du SOSRAP (Service de l'organisation scolaire, du registrariat et de l'aide pédagogique), ce qu'on vise à changer avec l'entente à venir. On soutient que le Comité de la FG serait une instance pertinente pour se pencher sur l'offre de cours, autant que la direction et l'assemblée générale du SPECS.

Puisque les cours complémentaires font partie de la FG, on soutient que le Comité de la FG doit avoir son mot à dire pour déterminer quel département ou programme peut enseigner quelle compétence dans les cours complémentaires.

On se demande pourquoi la formation spécifique n'est pas représentée dans la proposition alors que la FG l'est. On mentionne qu'un membre de la direction fait aussi partie du Comité de la FG. On souligne que la formation spécifique peut être présente au CRT (Comité des relations de travail) et à la CÉ (Commission des études) si elle souhaite s'impliquer dans les discussions.

On précise que tous les cours complémentaires, même s'ils sont offerts par une discipline spécifique, font partie de la FG et doivent en mettre de l'avant les compétences, d'où l'importance de la présence de ce comité. En ce sens, les disciplines spécifiques deviennent en quelque sorte disciplines contributives de la FG lorsqu'elles donnent des cours complémentaires.

Un amendement est proposé par Lucas Deschênes :

Ajouter « additionné de deux représentants de la formation spécifique » après « comité de la Formation générale ».

Lucas Deschênes propose et Éric Lavoie appuie.

On souligne que deux représentants ne seront pas en mesure de vraiment représenter la diversité des cours spécifiques, donc on en voit peu la nécessité.

On rappelle que l'équipe de la CÉ comporte des membres des diverses disciplines, donc l'amendement ne semble pas nécessaire.

On rappelle que deux sièges sont vacants au CRT présentement, donc il serait préférable d'avoir des membres au CRT avant d'ajouter deux personnes à ce groupe de discussion. On invite les membres des techniques à se présenter au CRT.

La question préalable est demandée. La majorité est prête à voter.

On passe au vote sur l'amendement.

Amendement rejeté à majorité.

Retour à la discussion sur la proposition principale.

On demande combien d'ETC représente la question des cours complémentaires. On demande aussi si les disciplines de la FG donnent actuellement des cours complémentaires.

On déplore que la proposition suscite une certaine division alors que l'objectif est de travailler ensemble.

Le vote est demandé sur la proposition principale.

Adoptée à majorité.

Jean-Luc Filion présente ensuite la recommandation 2 :

Recommandation 2

- Considérant les 4 principes adoptés lors de l'AG du 9 février 2022 (respect du choix des étudiant.es, diversité des cours, transparence du processus, réduction de la précarité) ;
- Considérant les difficultés rencontrées lors de la négociation avec la direction depuis février 2022 ;
- Considérant la volonté d'améliorer le respect des premiers choix des personnes étudiantes ;
- Considérant que ce ne sont pas toutes les disciplines qui ont eu l'occasion d'élaborer une offre de cours complémentaires à ce jour ;
- Considérant qu'il convient de laisser l'occasion aux disciplines de faire des travaux en vue de s'ajuster à la gestion de l'offre des cours qui sera proposée.

« Il est proposé :

- Que l'entente de répartition des cours complémentaires prévoie une période de 4 années, à partir de l'entrée en vigueur de l'entente, lors de laquelle les cours complémentaires seront répartis à raison de 2 groupes par cours offerts, par session ou annuellement, en priorisant les plus choisis en 1er ou 2e choix ;

- Qu'au terme de la période de 4 années, l'entente de répartition des cours complémentaires maximise le respect des 1er ou 2e choix des personnes étudiantes en distribuant les cours selon un maximum de 5 groupes par cours offerts. »

Julie Dionne propose et Sandra Ledoux appuie.

Jean-Luc Filion rappelle que l'entente ne peut pas être négociée en AG. L'idée est de préciser le mandat de l'exécutif et des membres du CRT pour qu'ils puissent négocier avec la direction.

L'esprit de la proposition vise à donner la chance à toutes les disciplines d'améliorer ou de créer leur offre de cours complémentaires afin d'avoir des chances égales d'en donner.

On demande quel serait l'impact sur la diversité des cours si on ouvrait jusqu'à 5 groupes par cours selon le choix des étudiant.es (on se demande si des cours se rendraient jusqu'à 5 groupes).

On pose des questions sur l'entrée en vigueur de l'entente.

On suggère que plus de souplesse serait intéressant dans l'entente. On précise aussi que la protection des MED sera toujours prioritaire dans la nouvelle entente. On demande à avoir accès aux informations sur le choix des étudiant.es pour pouvoir s'ajuster. La deuxième partie de la proposition semble trop rapide puisque les membres n'ont pas accès aux données sur le choix des étudiant.es.

On précise la différence entre l'offre de cours accessible aux étudiant.es et l'attribution des groupes en fonction des choix des étudiant.es.

On se demande ce qui arrive avec les offres de cours qui n'ont jamais été donnés. Les membres dénoncent le manque de suivi, ils ne savent pas si leur cours est offert aux étudiant.es ou pas.

On salue la pertinence de la proposition. Par contre, on souligne que des débalancements automne-hiver pourraient être créés, tout comme des MED, ce qui viendrait obliger l'organisation scolaire à contourner la proposition pour répartir la ressource. On souhaite aussi éviter que cela n'engendre un concours de popularité entre les cours.

On pose des questions sur le calendrier lié au processus. On précise que l'entente devra d'abord être signée avec la direction, à la suite du processus de discussion, avant que le délai de 4 ans ne démarre.

On souligne que même en ouvrant 5 groupes par cours, il est possible que certain.es étudiant.es n'aient ni leur 1^{er} ni leur 2^e choix, ce qui ne servira pas notre objectif. Certains membres aimeraient qu'un cours soit ouvert même s'il n'y a pas 35 étudiant.es qui l'ont demandé.

On demande de scinder la proposition en deux.

Proposé par Noémi Roy.

Appuyé par Véronique Taschereau.

On pose quelques questions en lien avec l'effet des parties de la proposition.

Adopté à la majorité.

On revient à la première partie de la proposition scindée :

Il est proposé :

Résolution 218.7

« Que l'entente de répartition des cours complémentaires prévoie une période de 4 années, à partir de l'entrée en vigueur de l'entente, lors de laquelle les cours complémentaires seront répartis à raison de 2 groupes par cours offerts, par session ou annuellement, en priorisant les plus choisis en 1er ou 2e choix. »

On précise que cette recommandation servira à négocier avec la partie patronale et donne un alignement à l'exécutif. Les craintes nommées par les membres sont entendues et seront considérées.

On mentionne qu'on priorise deux groupes par cours pour éviter les préparations orphelines. On souligne aussi qu'il faudra inévitablement aller chercher les 3^e et 4^e choix des étudiant.es pour attribuer des cours à tout le monde. On mentionne aussi qu'il peut être intéressant qu'un étudiant ait un autre choix que son premier choix afin d'ouvrir ses horizons.

Le vote est demandé sur la proposition. La majorité est prête à voter.

Adoptée à l'unanimité.

La discussion porte ensuite sur la deuxième partie de la proposition.

Il est proposé :

Résolution 218.8

« Qu'au terme de la période de 4 années, l'entente de répartition des cours complémentaires maximise le respect des 1er ou 2e choix des personnes étudiantes en distribuant les cours selon un maximum de 5 groupes par cours offerts. »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Amélie Gauthier appuie.

Une demande de mise en dépôt est faite par Julie Dionne. Noémi Roy appuie.

Adoptée à la majorité.

8. Comité de perfectionnement

Une demande du CFC (Centre de formation continue) a été reçue afin que les enseignant.es de la FC puissent faire des demandes au Comité de perfectionnement.

Le Comité de perfectionnement est favorable à cela. Il propose de limiter les remboursements à la somme maximale pour les enseignant.es qui ne sont pas à temps plein.

9. Chat GPT

Steve McKay mentionne que la question de Chat GPT avait été abordée lors de la dernière AG et semblait liée à un besoin de discussion pour les membres.

Il fait un survol de ce qui se passe nationalement à ce sujet présentement. Un colloque s'est tenu en mai, entre autres, auquel Rachel Mayrand a assisté.

À la FNEEQ, des discussions ont également lieu. Un rapport a été publié. Certains problèmes liés au milieu de l'enseignement ont été soulevés. Une proposition de deux pages a été adoptée par cette instance. Steve McKay en résume les principaux aspects.

Localement, des discussions ont eu lieu avec la direction des études afin de la sensibiliser à la situation et aux enjeux soulevés. La direction a créé un comité de réflexion associé au Bureau de la réussite pour réfléchir à ces sujets. Puis, la direction a annoncé son intention de créer un comité plus formel pour réfléchir à ces questions.

Steve McKay pose des questions aux membres : ont-ils eu des étudiant.es ayant utilisé l'IA pour faire des travaux? Ont-ils utilisé l'IA dans leur travail? Il appelle les membres à s'exprimer.

Julie Dionne rappelle qu'elle représente les membres sur le Bureau fédéral de la FNEEQ. Elle mentionne que plusieurs enjeux éthiques sont perçus en lien avec l'IA. Elle mentionne aussi que des groupes se soulèvent aux États-Unis en lien avec les craintes liées à l'IA et pour des demandes de balises.

On se demande si la question du plagiat donne lieu à une réflexion sur la valeur de l'apprentissage, des efforts et de la réussite.

On rappelle que des propos alarmistes sont visibles même dans les journaux, entre autres en lien avec l'extinction de l'humanité. On souligne aussi la difficulté à s'inscrire sur Chat GPT.

On mentionne qu'en Sciences politiques des enseignant.es ont eu la confirmation que plusieurs étudiant.es avaient utilisé l'IA pour faire leurs travaux. Il semble que la direction donne son appui aux sanctions pour plagiat lorsqu'il y a des raisons raisonnables de croire qu'un.e étudiant.e a utilisé l'IA pour faire ses travaux lorsque cela est interdit.

Des enseignant.es d'Informatique partagent leurs préoccupations en lien avec leur discipline. Ils mentionnent avoir convoqué les étudiant.es à leur bureau lorsqu'ils doutaient pour les interroger sur les raisons de la présence de certains éléments dans leur travail (par exemple, pourquoi telle ligne de code s'y trouvait) afin de vérifier leur capacité à répondre. Ils se demandent si des libérations pourront être octroyées pour rencontrer les étudiant.es dans ce genre de situation.

On mentionne certaines expériences d'utilisation de l'IA à des fins pédagogiques dans le cadre d'un cours. On suggère de demander aux étudiant.es de justifier et d'expliquer comment et pourquoi ils l'ont utilisée.

On souligne que le partage de pratiques sera bénéfique pour les enseignant.es afin de réfléchir à leurs pratiques en lien avec les IA. On mentionne qu'il est important de former les étudiant.es pour qu'ils utilisent adéquatement l'IA. Il faut observer les limites, les avantages et les inconvénients de l'IA pour bien baliser son utilisation et son enseignement. On souligne que le fait de l'intégrer dans le protocole pourrait être important, de même que dans la PIÉA.

On demande à l'exécutif de discuter avec la direction afin d'obtenir le droit de questionner les étudiant.es (de les confronter) par rapport au risque de plagiat.

Steve McKay résume finalement les propos tenus et répond brièvement aux questions posées par les membres. Il rappelle que les outils de détection du plagiat ne sont pas encore fiables.

10. Élections

10.1 Nomination d'un.e président.e d'élections et d'un.e secrétaire d'élections et de deux scrutateurs

Résolution 218.9

« *Michel Gagné est proposé comme président d'élection et Evelyne Letendre comme secrétaire d'élections. Julie Dionne et Michael Labarre agiront comme scrutateur et scrutatrice.* »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Noémie Darveau appuie.

Adoptée à l'unanimité.

10.2 Comités institutionnels

I-01 : CRT (Comité des relations de travail) :

deux mandats de deux ans avec élections aux années impaires

Ouverture de la période de mise en nomination

Laurie Barnabé-Francoeur est proposée par Janick Champagne. Elle accepte.

Alain Poulin se propose.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Laurie Barnabé-Francoeur et Alain Poulin sont élus par acclamation

I-08 : Comité consultatif de la recherche :

un mandat de deux ans avec élections aux années impaires

*** Une erreur avait été commise lors des élections du 26 avril dernier. Olivier Domingue a été réélu alors que son mandat se poursuivait jusqu'en 2024. C'est plutôt Manon Poulin qui devait être réélue à son poste.**

Ouverture de la période de mise en nomination

Une procuration en bonne et due forme a été reçue pour Manon Poulin.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Manon Poulin est donc réélue.

Étant donné que le temps alloué à l'AG est presque épuisé, les autres postes seront comblés à l'automne. Voici les postes à combler :

I-02 CÉ (Commission des études) :

6. Famille des Sciences de la nature (remplacement de Ghislain Chabot)

Un mandat d'un an avec élection aux années paires

I-11 : Comité de sélection des projets d'innovation pédagogique :

Un mandat de deux ans avec élections aux années impaires

Un remplacement de fin de mandat jusqu'en juin 2024 (années paires)

I-13 : Comité consultatif des arts et de la culture :

5. représentant du secteur préuniversitaire autre qu'artistique
Un mandat de deux ans avec entérinement aux années impaires

I-14 : Comité éthique de l'utilisation des animaux :

3. Techniques de santé animale (une personne vétérinaire) :
Un mandat de deux ans avec entérinement aux années impaires

Résolution départementale à entériner

Les membres enseignants du département des techniques de santé animale ont adopté à l'unanimité la proposition suivante lors de sa réunion du 10 mai 2023 :

« Il est proposé que **Martine Nadeau** soit désignée pour occuper le poste réservé à un enseignant ou une enseignante vétérinaire du département des Techniques de santé animale au comité d'éthique d'utilisation des animaux, et que **Susie Lépine** soit désignée pour occuper ce poste par intérim pour toute la durée du congé prévu de Martine Nadeau, soit la session d'automne 2023. »

10.3 Comités syndicaux

Syndical-01 : Comité de surveillance

Un mandat d'un an (jusqu'en décembre 2023)

Autres comités syndicaux : ouverts à la participation de tous

La liste des comités est disponible sur le site du SPECS-CSN dans la section *Structure et représentation*. Les membres sont invités à vérifier si un ou des comités les intéressent et si leur nom figure pour les comités auxquels ils participent.

Les membres sont invité.es à venir donner leur nom à la secrétaire du SPECS (Evelyne Letendre) s'ils souhaitent participer à un comité.

11. Don de solidarité pour les gardiens

Julie Dionne explique la situation de l'entreprise Neptune et l'impact de cette faillite sur les gardiens du cégep. Elle mentionne que ce don pourrait aussi inciter d'autres instances ou organismes à faire des dons.

Recommandation 3

- Considérant la faillite de Neptune sécurité ;
- Considérant que les gardiens étaient payés par une compagnie à numéro détenue par Neptune sécurité ;
- Considérant que les salaires impayés s'élèvent à un montant important, notamment pour les gardiens du Cégep ;
- Considérant que ces employés sont victimes de la sous-traitance.

Il est proposé :

« Que le SPECS-CSN verse 500\$ au syndicat représentant les gardiens du Cégep et qu'il invite ses membres à faire des dons.»

Julie Dionne propose et Anne-Marie Leblanc appuie.

On propose que le don pourrait être précisé par personne et pourrait être augmenté.

On se demande si la direction du cégep agira par rapport à cette situation.

On souligne que ce don vise à lancer un mouvement de don.

Noémie Darveau propose de remplacer 500 \$ par 1000 \$.

Appuyé par Dominique Dubuc.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 218.10

« Que le SPECS-CSN verse 1000\$ au syndicat représentant les gardiens du Cégep et qu'il invite ses membres à faire des dons. »

Julie Dionne propose et Anne-Marie Leblanc appuie.

Adoptée à l'unanimité.

12. Levée de l'assemblée.

Résolution 218.11

« L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 16h. »

Marie-Hélène Martin propose et Noémie Darveau appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Michel Gagné, présidence d'assemblée

Julie Dionne, présidente

Evelyne Letendre, secrétaire